

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal**

du 28 janvier 2016

n°17

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**OBJET : Gymnase du Verger – Travaux d'amélioration des vestiaires
Demande de subvention au Conseil Départemental**

La commune de Châtellerault a réhabilité le gymnase du Verger afin d'améliorer le confort des utilisateurs et de rendre cet équipement conforme avec les réglementations relatives à l'accessibilité et à la sécurité.

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour la réalisation des travaux de réhabilitation des vestiaires, des menuiseries extérieures et du chauffage du gymnase du Verger. Ces travaux se décomposent en 6 lots :

<i>Lot 1 – Menuiseries extérieures – Maçonnerie – Serrurerie</i>
<i>Lot 2 – Menuiseries intérieures - Plâtrerie</i>
<i>Lot 3 – Carrelage</i>
<i>Lot 4 – Peinture</i>
<i>Lot 5 – Chauffage – ventilation – plomberie - sanitaire</i>
<i>Lot 6 – Electricité</i>

Le coût global des travaux est de 316 287,06 € HT (379 544,47 € TTC)

Pour cette opération, il est décidé de solliciter une subvention auprès du Département de la Vienne (170 000 €), dans le cadre du contrat de développement n°2010-003 signé entre le Département de la Vienne et la commune de Châtellerault.

Dépenses		Recettes	
Travaux de réhabilitation	316 287 €	Département de la Vienne (45 %)	170 000 €
		Autofinancement (55%)	209 545 €
TOTAL (en € HT)	316 287 €	TOTAL (en € TTC)	379 545 €
TOTAL (en € TTC)	379 545 €		

Les dépenses sont imputées sur la ligne budgétaire 411.8/2313/P1062/5300.

* * * * *

VU l'article 28 du code des marchés publics relatifs à la procédure adaptée,

VU la délibération n°21 du conseil municipal du 3 décembre 2014 relative à la signature des marchés de travaux pour les travaux de réhabilitation du gymnase du verger,

VU la délibération n°39 du conseil municipal du 25 juin 2015 relative aux ajustements techniques validés par avenant au marché de travaux M14-66 pour la réhabilitation du gymnase du verger,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 janvier 2016

n°17

page 2/2

VU le contrat de développement n°2010-003 signé entre le département de la Vienne et la Ville de Châtellerault,

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer le fonctionnement des vestiaires devenus vétustes tout en les rendant conformes aux normes d'accessibilité et de sécurité.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- de solliciter une subvention de 170 000€ au titre du contrat de développement, auprès du Conseil Départemental de la Vienne,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 4/02/2016

Publié à la mairie, le 1/02/2016

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

n° 440